

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 34 (1905)

Heft: 8

Rubrik: La simplification de l'orthographe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La simplification de l'orthographe

L'Académie française, après avoir discuté consciencieusement le rapport de la commission constituée en 1903, par arrêté ministériel, pour étudier les simplifications orthographiques, a fait parvenir le texte de ses résolutions au Ministère de l'Instruction publique. Nous nous empressons de reproduire cet important document, rendu public aujourd'hui par les soins du Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

L'Académie française, ayant examiné le rapport sur les travaux de la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe française, et l'ayant discuté minutieusement, s'est arrêtée aux résolutions suivantes :

I

1^o Elle repousse le principe même sur lequel s'appuie et d'où est comme partie la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe. Ce principe consiste en ceci : rapprocher le plus possible l'orthographe de la phonétique, la parole écrite de la parole parlée.

Il est vrai que la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe ne va pas jusqu'au bout du chemin qu'elle ouvre et se défend à plusieurs reprises d'y vouloir aller ; mais toutes les fois qu'elle s'arrête sur cette voie, elle le fait à regret, se reproche d'être timide, et elle prévoit, annonce et espère le temps où l'on se décidera à établir une orthographe purement phonétique.

C'est ce principe que l'Académie écarte. Elle pense qu'il n'y a rien de plus arbitraire qu'une orthographe phonétique ; que la phonétique varie de génération en génération ; que personne n'est en mesure de dire que telle province ou telle autre est en possession de la vraie prononciation ; que si l'on admettait le principe de la conformité de l'orthographe à la prononciation, ce seraient plusieurs orthographe françaises, sans qu'on pût, du reste, en fixer le nombre, qu'il faudrait établir et consacrer.

2^o L'Académie française se confesse très attachée à l'orthographe étymologique à laquelle la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe se montre très hostile. Le rapporteur de la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe affirme « qu'il appartient aux linguistes de rechercher l'origine des mots et qu'ils ne la demandent pas à l'orthographe ». Cela est très juste. Aussi n'est-ce pas pour faciliter la tâche des linguistes qu'on a cherché à rapprocher la forme des mots français de celle des mots anciens d'où ils sont dérivés, mais bien pour rattacher la langue dérivée à la langue primitive et montrer d'une manière plus évidente le lien qui les unit. Qu'on l'ait fait, à telle époque, d'une manière souvent très maladroite, cela est démontré. Mais est-ce une raison pour abandonner cette manière de faire, et n'y a-t-il pas lieu de la garder en y apportant seulement plus de méthode et plus de savoir exact ? Le moment est-il bien choisi pour travailler à effacer le sou-

venir des origines de notre langue ? Cela est-il utile même au point de vue de la diffusion, et comme disait Rivarol, de l'universalité de la langue française ? Non, sans doute ; car cette parenté de notre langue avec la langue latine, manifestée, au lieu d'être dissimulée, par l'orthographe, fait plus facilement comprendre notre langue aux gens lettrés, aux gens bien élevés de tous les pays. Ils saisiraient moins bien et moins vite ce que nous voulons dire quand nous écrivons *temps*, si nous écrivions ce mot ainsi : *tans*, *tens*, ou *tan*. Le mot *temps*, qui ne diffère de *tempus* que par une lettre, est compris d'eux, au contraire, du premier coup et à première vue. L'Académie ne s'est donc pas émue de ce que dit la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe « du pitoyable argument de l'étymologie ». Elle se rappelle qu'un ministre de l'Instruction publique a reçu de la bouche des ambassadeurs et chargés d'affaires étrangers des protestations contre les projets de réforme de l'orthographe française, et elle est persuadée que si l'on veut faciliter aux étrangers l'intelligence et la connaissance de notre langue, de combattre l'étymologie et d'en effacer soigneusement les traces dans notre orthographe, ce serait un des moyens de tourner le dos au but souhaité.

3^o L'Académie s'est montrée assez attachée à ce qu'on appelle d'un mot très juste la « physionomie des mots ». Elle a répété à plusieurs reprises et avec instance, sous une forme ou sous une autre, à peu près ce que M. Brunetière disait dans un article du 1^{er} septembre 1900. « Ceux qui considèrent une langue comme une œuvre d'art continueront de croire que, dans une langue élaborée par cinq ou six siècles de culture esthétique, le mot a sa valeur en soi, qu'il a son « individualité », qu'il est, selon l'expression du poète, « un être vivant », qu'on le mutile donc en en modifiant l'orthographe... que la *scintillation* des étoiles s'éteindrait si l'on écrivait désormais *cintillation*... et que ces vers de Victor Hugo :

Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle ;
Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala,
ne seraient pas ce qu'ils sont s'ils étaient ainsi modifiés :
Un *frai* parfum sortait des *toufes d'asfodèle* ;
Les *soufles* de la nuit *flotaient* sur Galgala.

La physionomie des mots fait partie de la beauté même de la langue, et en une certaine mesure la constitue. Elle est donc comme un morceau de notre patrimoine littéraire qu'il y aurait une singulière ingratitude, comme aussi une étrange imprudence, à renoncer. L'Académie fait remarquer que la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe ne laisse pas de se montrer sensible elle-même à l'argument tiré de la physionomie des mots (Rapport, p. 8, 9 et 16).

4^o L'Académie croit que la raison la plus forte qui s'oppose à l'adoption des réformes proposées est encore le bouleversement qu'elles apporteraient dans toutes les habitudes des Français. La commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe n'a pas laissé de comprendre ceci. Elle se défend à plusieurs reprises de tomber dans une sorte de radicalisme ; elle proteste qu'elle ne veut pas changer la texture d'un trop grand nombre de mots. En réalité, le nombre de ceux qu'elle modifie et même qu'elle change très fortement est très considérable ; et l'on peut affirmer qu'il y aurait grand désarroi si les réformes proposées par elle étaient mises brusquement en pratique. Aussi nous dit-on qu'on y mettra des tempé-

raments, non dans l'enseignement, à vrai dire, où les réformes devront être immédiatement appliquées, mais dans les examens, pour lesquels on obtiendra quelques délais. L'Académie pense qu'il se pourrait qu'on se fit quelques illusions sur ce point, c'est-à-dire sur la durée du temps qui sera nécessaire pour faire accepter au public la nouvelle orthographe et déraciner des habitudes vieilles de plusieurs siècles. Or, pendant tout cet intervalle, il est assez probable qu'il régnerait une véritable anarchie, les uns se servant du dictionnaire de l'Académie, les autres d'un lexique particulier que la commission doit publier ; sans compter que les intransigeants, qui trouvent l'Académie rétrograde et la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe trop timide, nous annoncent l'établissement d'une orthographe tout à fait « rationnelle » et tout à fait « phonétique », ce qui ne pourrait se faire, du reste, qu'avec un alphabet renouvelé. Et tout cela ne serait guère un moyen de simplifier les études.

5^o L'Académie est persuadée que ce n'est pas la langue seule, la langue courante, qui aurait à souffrir des réformes proposées, mais la littérature elle-même, dont les intérêts, du moins aux yeux de l'Académie, sont dignes de quelque considération. Les académiciens se souviennent que M. Renan, vers la fin de sa vie, avec une animation inusitée chez lui et une conviction extraordinaire, disait quelque chose comme ceci : « Le mot est pour moi non pas seulement un son, mais une forme très précise, de lignes nettes, non sans beauté ; je le vois se lever devant moi et se détacher, et détruit-on sa forme, je ne le retrouverais plus ; je le chercherais en vain et j'en serais dénué comme s'il avait disparu. » — Il est incontestable, au moins, qu'un changement profond dans l'orthographe embarrasserait les écrivains et leur serait une peine en quelque sorte matérielle qui pourrait aller presque jusqu'à les paralyser dans leurs travaux, résultat qui peut être tenu par quelques personnes pour regrettable.

6^o L'Académie remarque que, dans le choix qu'elle fait des formes qu'elle conserve et des formes qu'elle supprime, la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe s'accuse quelquefois de manquer de courage, d'hésiter en présence du trop grand nombre de changements qu'il lui faudrait faire ; mais elle perd peut-être le bénéfice de sa prudence et elle inquiète un peu l'Académie quand elle en appelle, pour faire ce qu'elle ne fait point, à d'autres réformateurs « qui posséderont des pouvoirs plus étendus que les siens » (p. 9). et quand elle nous fait prévoir que les temps viendront où l'on écrira *crétiin* (chrétien), et le *g* guttural subsistant seul) *gère* (guerre). *gérir* (guérir), etc. C'est précisément cette porte ouverte à des changements qui seraient, cette fois, un bouleversement véritable, et aussi cette demi-invitation à entrer par cette porte ouverte qui ne sont pas sans alarmer l'Académie.

7^o L'Académie a constaté que la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe se reproche à plusieurs reprises de manquer de logique, et sur ce point, il paraît assez difficile de la contredire ; ce qui sera dit non point pour la moquer, mais pour montrer dans quel embarras on se jette quand on touche à quelque chose qui, étant l'œuvre des temps successifs, n'est point logique à la vérité, mais aussi ne peut guère recevoir la logique comme remède. La commission chargée de la simplification de l'orthographe paraît, par moments, désireuse d'éviter des confusions entre des mots qui

s'écrivent de la même manière et se prononcent autrement, par exemple *les notions* et *nous notions*, ou bien *un couvent* et *ils couvent*; mais ailleurs elle introduit une série de confusions dont il serait difficile de se tirer: *cors* (pour *corps*) qui se confondra avec *cors*, pluriel de *cor*; *las* (pour *lacs*) qui se confondra avec l'adjectif *las*; *ni* (pour *nid*) qui se confondra avec *ni* conjonction; *puis* (pour *puits*) qui se confondra avec l'adverbe; *dessin* (pour *dessein*) qui se confondra avec *dessin*. A une première lecture rapide du rapport de la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe, la commission de l'Académie avait sur-le-champ été frappée du grand nombre de confusions de mots entre eux, après quoi la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe semblait courir, ce qui a paru contestable comme procédé de simplification.

8^o L'Académie n'a pas vu sans plaisir la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe s'engager dans la voie de la suppression des lettres doublées, voie dans laquelle l'Académie, prudemment, mais très volontiers, s'est engagée elle-même. Les lettres doublées sont, en effet, une des réelles difficultés de notre orthographe. Mais ici, la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe s'est trouvée gênée par son principe même. Comme elle veut fonder l'orthographe sur la prononciation, elle est bien obligée de conserver les lettres doublées là où les Français ont contracté l'habitude, bonne selon les uns, mauvaise selon les autres, mais désormais acquise, de les prononcer. C'est ce qu'elle fait; mais, dès lors, on peut s'étonner qu'elle supprime un *m* dans *grammaire*, que bien peu de personnes, ce semble, prononcent *gramaire*, et de même dans *correspondre*, dans *affection*, dans *assemblée*, dans *collège*, etc.; et si elle est parfaitement d'accord avec son principe en voulant qu'on écrive *erreur* et *errer*, et qu'on écrive *il ère*, il faut bien qu'elle reconnaisse, du moins, que cette modification ne simplifierait pas la conjugaison du verbe *errer*.

9^o De même l'Académie a remarqué que, partagée entre l'idée d'écrire comme on prononce, qui est son principe, et le désir très naturel et très louable de ne pas trop heurter les communs usages, la commission chargée de simplifier l'orthographe a tantôt altéré, tantôt maintenu les mots, d'une manière qui, au moins, paraît absolument arbitraire, et propose de nouvelles « graphies » très choquantes en évitant d'autres innovations qui le seraient moins. Par exemple, elle laisse subsister *mission*, *passion*, qui devraient, d'après ses idées, s'écrire *micion*, *pacion*; elle respecte le *z* de *chez*, *assez*, *nez*, et elle écrit un *home faccieux*, une *bête fame*, une *vile tranquille*, *manjer* son *arjent*, *vint roses*, une *anée*, une *traïson*, *j'ai u*, sans qu'on puisse très bien démêler pourquoi ici elle est si timide à heurter l'usage et là si hardie à le choquer.

L'Académie française reconnaît, du reste, qu'il y a des simplifications désirables, et qui sont possibles, à apporter dans l'orthographe française. En conséquence, ne se liant par aucun de ces principes généraux et impérieux qui sont si gênants quand on en arrive à l'application; considérant même qu'il lui est presque interdit d'en avoir, puisqu'elle est avant tout greffier de l'usage; voulant donc être respectueuse de l'usage établi et ne le guider, ce qui est aussi son rôle, que très doucement et discrètement; croyant qu'il est bon, et pour ne pas rompre la suite de l'histoire et même pour ne pas rendre plus difficile aux étrangers qui savent le latin l'intelligence de la langue

française, de respecter l'orthographe étymologique là où elle est et quand elle est étymologique réellement; tenant compte des réclamations très légitimes des artistes littéraires concernant la physionomie des mots, quand cette physionomie est consacrée par la manière dont les grands écrivains les ont écrits, l'Académie, du rapport de la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe, a rejeté ce qui suit et accepté ce qui suit: (A suivre.)

Quelques mots sur la leçon de lecture courante

Une leçon de lecture offre toujours quelque difficulté, particulièrement s'il s'agit d'étudier un chapitre en vers. Parmi les divers buts à atteindre dans ce genre de leçons, nous en trouvons deux d'essentiels: la compréhension claire du texte et son interprétation convenable au moyen de la lecture. Mais remarquons-le, nous ne lisons bien que des sujets qui nous sont familiers et les textes dont nous connaissons nettement la signification. Nous hésitons aussitôt que le mot à déchiffrer nous est inconnu ou que le sens de la phrase présente quelque obscurité. C'est pourquoi, pour faciliter la lecture d'un chapitre nouveau, il faut en donner à l'enfant une première idée au moyen d'un entretien préalable; puis, dans une première lecture, lui fournir les explications nécessaires sur les termes encore trop peu ou pas du tout connus.

L'entretien préalable consiste dans une leçon de choses s'il s'agit d'un sujet de sciences naturelles, d'une description ou d'une dissertation, et dans un exposé succinct s'il s'agit d'une narration. La leçon de choses se donne en général en dehors de la leçon de lecture, tandis que la narration précède immédiatement celle-ci.

Pour faciliter la compréhension du texte, il est de toute nécessité que le maître lise une première fois le morceau avec tout le talent dont il est capable. Cette *lecture modèle* est de la plus haute importance. Si elle est bien soignée, elle intéressera vivement les élèves et les entraînera à déployer tous leurs efforts pour imiter la lecture du maître. Elle doit faire comprendre le morceau dans son ensemble et dans ses détails. Il y a des passages que l'on ne peut facilement faire saisir par des explications et qui deviennent clairs, grâce au talent du lecteur. C'est la lecture du maître bien mieux que ses explications qui fera ressortir les sentiments exprimés et les beautés littéraires. Ainsi, que l'instituteur s'efforce par des exercices soignés d'acquiescer lui-même une bonne lecture. En suivant ses directions, les enfants ne tarderont pas à devenir habiles à leur tour.